

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-060

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers : Date de convocation : 04/12/2025
En exercice : 22 Date d'affichage : 04/12/2025
Présents : 17
Votants : 17 + 4 pouvoirs

Présents : M. et Mmes GENON Hervé - GAZET Véronique - BAZIN Josyane - GACHET Roger - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra - MANENTI Rémy - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MASSUTTI Carole - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie - RICHARD Denis - RICO José - RIZZON Bruno

Excusés :

M. et Mmes Laura PAVIET (pouvoir à Bruno MICHELLAND) - Marie GENON (pouvoir à Hervé GENON) - Claire COMBET (pouvoir à Véronique GAZET) - Nicolas BIBOLLET (pouvoir à Josyane BAZIN) - Jean-Luc DELWAL

A été nommée secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Lancement de la procédure de bien sans maître parcelle A152 sur la commune déléguée de Randens

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des administrés sont intéressés pour l'achat de la parcelle A152 située lieu-dit la Marliery sur la commune déléguée de Randens.

Après en avoir délibérée à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de bien sans maître de la parcelle A152 appartenant à Monsieur ESCOFFIER Marcel Louis
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

